



Crédit à la consommation mise en demeure

Par **elsa30**, le **15/12/2007** à **13:16**

J'ai contracté il y a deux ans un crédit à la consommation. Durant 1an et demi tout s'est bien passé mais il y a quelques mois je me suis retrouvée avec des difficultés. Je payais mais souvent en retard, finalement j'ai accumulé trois mois de retard et je viens de recevoir une mise en demeure de la société pour que je rembourse la somme totale 2600euros sous huit jours.

Que puis faire?

Est il possible que je propose un étalement de paiement?

Dois je vraiment tout rembourser en une seule fois?

merci par avance